

TELEGRAMME EN DATE DU 18 MAI 1948 ADRESSE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU LIBAN ET REPOSE DONNEE PAR LE REPRESENTANT DU LIBAN A LA 301^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE.

Au cours de sa 295^{ème} séance, tenue le 18 mai, le Conseil de sécurité a décidé d'adresser à votre Gouvernement les questions suivantes :

- (a) Des éléments armés de vos forces régulières ou de forces irrégulières appuyées par votre gouvernement opèrent-ils actuellement (1) en Palestine; (2) dans des régions (villes, agglomérations, districts) de la Palestine où les Juifs sont en majorité ?
- (b) Dans l'affirmative, où se trouvent ces éléments, sous quel commandement opèrent-ils et quels sont leurs objectifs militaires ?
- (c) Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer que ces forces ont le droit de pénétrer (1) en Palestine; (2) dans les régions (villes, agglomérations, districts) de la Palestine où les Juifs sont en majorité et d'y effectuer des opérations ?
- (d) Quelle est actuellement l'autorité qui exerce les fonctions politiques dans les régions de la Palestine où les Arabes sont en majorité ?
- (e) Cette autorité négocie-t-elle actuellement avec les autorités juives en vue du règlement des problèmes politiques de Palestine ?
- (f) Les forces juives ont-elles violé vos frontières et pénétré sur votre territoire ?

REPONSE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité au nom de Son Excellence, le Ministre des Affaires étrangères du Liban, les réponses suivantes au télégramme que lui a envoyé le Président du Conseil le 18 mai 1948. Le Gouvernement et le peuple du Liban considèrent la Palestine comme une entité territoriale et politique unique ayant une écrasante majorité arabe. Sans préjuger ce principe, mes réponses sont les suivantes :

Question (a) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

- 1) Des forces armées du Liban opèrent actuellement en Palestine.
- 2) Aucune force armée n'opère actuellement dans les régions (villes, agglomérations, districts) de la Palestine où les Juifs sont en majorité.

Question (b) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

Ces forces armées opèrent actuellement en Palestine septentrionale. Leur objectif militaire est de contribuer à pacifier la Palestine en collaboration avec les forces des autres Etats de la Ligue arabe ainsi qu'il est dit dans le memorandum du Secrétaire général de la Ligue arabe daté du 15 mai. (document S/745).

Question (c) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

La réponse aux première et deuxième parties est pleinement exposée dans le memorandum que je viens de mentionner. Nous nous référons en particulier à l'alinéa E, page 5 (S/745).

Question (d) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

La Ligue des Etats arabes est responsable de l'exercice des fonctions politiques dans chacune et toutes les parties de la Palestine. Nous nous référons également, en particulier, à l'alinéa E, page 5 (S/745).

Question (e) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

La Ligue des Etats arabes ne négocie pas actuellement avec les Juifs en vue d'un règlement politique en Palestine et n'entamera aucune négociation de ce genre tant que les Juifs persisteront dans leur intention et leurs efforts d'établir un Etat juif en Palestine.

Question (f) : Réponse de mon Gouvernement à cette question :

Des bandes armées sionistes ont violé les frontières libanaises pendant la nuit du 14 au 15 mai 1948 avant que les forces libanaises n'eussent pénétré en Palestine. Ces bandes se sont livrées à plusieurs reprises à des incursions en territoire libanais et ont, par deux fois, débarqué des éléments armés derrière nos frontières. Ces bandes ont fait sauter des ponts. Ces actes ont été perpétrés contre notre territoire à la fois avant et après l'expiration du Mandat.

